



Mettre en viager des parts sur indivision

Par **gagjo**, le 11/02/2015 à 11:32

Bonjour,

voici ma question: Monsieur X et Madame Y achètent un bien immobilier à 50% chacun, en indivision. Ils ne sont ni mariés, ni pacsés.

Est ce qu'un des 2 peut acheter en viager la part de l'autre?

Merci pour la réponse

Par **domat**, le 11/02/2015 à 11:45

bjr,

en achat en viager est une vente "normale" sauf que le paiement se fait par une rente viagère. il faut d'abord que les 2 parties se mettent d'accord sur le prix et les conditions d'occupation du viager.

mais le vendeur prend un risque si l'acquéreur ne paie pas la rente viagère car il devra alors saisir la justice avec toutes les conséquences liées à une procédure judiciaire.

cdt

Par **gagjo**, le 11/02/2015 à 11:56

merci pour votre réponse. Si je comprends bien, il est donc possible de vendre en viager des parts sur un bien immobilier en viager. Il est bien évident que le bouquet, la rente sont fixés après évaluation et actés devant notaire.

Je m'interrogeais sur la possibilité de vendre en viager qu'une "partie" d'un bien occupé par les 2 parties.

Cordialement

Par **PERNOT Jean Luc**, le 26/05/2018 à 16:23

JL

Peut-on vendre en viager la maison que nous avons reçue en succession lors du décès de nos parents ?

Nous sommes 5 enfants propriétaires en INDIVISION.

Quelle est la procédure à suivre ?

Avec mes remerciements pour votre réponse,

Jean-Luc PERNOT